

224C2246
FR0000130395-FS0829

8 novembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

REMY COINTREAU
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 novembre 2024, la société FIL Limited¹ (Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke, HM19, Bermudes) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 6 novembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société REMY COINTREAU et détenir indirectement 2 784 044 actions REMY COINTREAU représentant autant de droits de vote, soit 5,34% du capital et 3,46% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Fidelity Investments Canada	2 757 429	5,29	2 757 429	3,42
FIL Investments International	26 615	0,05	26 615	0,03
Total FIL Limited	2 784 044	5,34	2 784 044	3,46

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions REMY COINTREAU sur le marché.

¹ FIL Limited est une société holding d'un groupe indépendant de sociétés, agissant pour le compte de fonds, communément dénommée Fidelity Investments (cf. communiqué du 24 avril 2008).

² Sur la base d'un capital composé de 52 160 291 actions représentant 80 543 171 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.